



PROCES VERBAL
Conseil municipal
27 Janvier 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-sept Janvier, à dix-neuf heures, les membres Municipaux de la commune de VALIGNY, se sont réunis à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNE DESCHAUME, Franck DEUSS, Manon GAYET, Bernadette HATIT, Dominique GOVIGNON, LEBLANC, Marie MILLERAT-DALDIN,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne TIERCE et Mr Alain BECQUART

POUVOIRS :

- Mme Corinne TIERCE a donné pouvoir à Mr Francis LEBLANC
- Mr Alain BECQUART a donné pouvoir à Mr Dominique GOVIGNON,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Claudine DUPLAIX.

Mme le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 20 Janvier 2023

ORDRE DU JOUR :

- CMJ : Présentation du projet « Sauvons les hirondelles »,
- Délibération nomination de 2 élus relais pour l'action Elu Rural, Relais de l'Egalité
- Délibération adressage : étude, fourniture et pose de panneaux
- Délibération rénovation énergétique des bâtiments communaux
 - o Menuiserie
 - o Électricité
- Infos :
 - o Remplacement ordinateur du Maire
 - o Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
 - o Remplacement du tracteur-tondeuse
 - o Devis chemin piétonnier
 - o Ecole
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal des Jeunes de se présenter. Puis elle informe le conseil municipal du départ de 3 membres et de l'arrivée de 2 nouveaux.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes, avec l'appui de Mme le Maire présentent leur projet « Sauvons les Hirondelles ».

Ce sont des oiseaux protégés, mais malgré cela, elles se raréfient depuis plusieurs années. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène, "la disparition de

**CONSEIL
MUNICIPAL
DES JEUNES**
**Projet « Sauvons les
Hirondelles »**

l'habitat, la destruction des nids, la diminution des ressources alimentaires, les conditions climatiques...

Afin d'essayer de sauver les hirondelles, le Conseil Municipal des Jeunes a fait appel à un spécialiste domicilié sur notre commune. Pour favoriser leur présence et leur installation, il a proposé la fabrication et la pose de nichoirs.

Le Conseil Municipal des Jeunes a donc décidé de fabriquer une trentaine de nids, et demande à la commune une aide financière de 50 € pour l'achat des matières premières.

Dans un second temps une campagne d'information sera menée auprès de la population.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un budget au Conseil Municipal des Jeunes à hauteur d'un montant de 50 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2022.

**APPROBATION DU
PROCES-VERBAL
DU 8 Décembre
2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le procès-verbal :

- 9 voix pour (avec les pouvoirs) : A. CHEMINOT, D. DESCHAUME, F. DEUSS, M. GAYET, D. GOVIGNON, F. LEBLANC, M. MILLERAT-DALDIN.
- 2 abstentions : B. CHORGNON, B. HATIT.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'action « Elu.e.s Ruraux. ales Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de « l'Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

**Nomination
Elus Relais**

- 1- *La désignation d'un élu référent au niveau départemental (Mme Annie Deborde, Maire de la commune de JALIGNY) et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal*
- 2- *La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à la formation inédite et « spéciale élus »*
- 3- *La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, département et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : CIDFF, familles rurales, association solidarité femmes, etc...)*

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « Relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site internet de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie).
- Cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics - prévention auprès des jeunes
-

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, 10 voix pour, 1 abstention (Mr Aimé CHEMINOT) :

- Soutient cette action
- Désigne Mme Marie MILLERAT-DALDIN et Mr Dominique GOVIGNON, comme « élus ruraux relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022).

Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies ouvertes à la circulation et des lieux-dits.

Ces données seront versées dans des « Bases Adresses Locales » qui viendront alimenter la « Base Adresse Nationale ».

Mme le Maire présente donc plusieurs devis :

**Adressage :
Choix des
Fournisseurs**

- La Poste
 - Etude, accompagnement 3 805,00 € HT
 - Fourniture uniquement de panneaux et n° 8 853,05 € HT
- Entreprise GTR
 - Pose de panneaux et n° 7 200, 00 € HT
 - Fourniture et pose de panneaux émaillés et n° 17 230,00 € HT
 - Fourniture et pose de panneaux en alu Dibond et n° 13 240,00 € HT

Mr Francis LEBLANC émet le souhait de retenir le devis concernant la pose et la fourniture de panneaux en alu Dibond.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les deux devis de La Poste (Etude, accompagnement ; fourniture de panneaux en émail) ainsi que celui de l'entreprise GTR concernant la pose.

Mme le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant concernant l'adressage de la commune.

**Adressage :
Plan de
Financement**

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | |
|--|------------------|--|------------------|
| Natures | Montant HT | Nature | Montant HT |
| Etude, accompagnement | 3 805,00 | Conseil départemental (Amende de police : 20%) | 2 000,00 |
| Fourniture de panneaux en émail et de n° | 8 853,05 | | |
| Pose de panneaux et n° | 7 200,00 | Etat : DETR (45%) | 8 930,00 |
| | | Communauté de communes | 4 460,00 |
| | | Total des subventions | 15 390,00 |
| | | Autofinancement de la commune | 4 468,05 |
| Total | 19 858,05 | Total | 19 858,05 |

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état, du conseil départ de la communauté de communes du Pays de Tronçais
- Autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

**Rénovation
Bâtiment
Communal
Choix des
Fournisseurs**

Mme le Maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant la rénovation énergétique du bâtiment communal situé « Route de l'Etang » :

- **Electricité :**
 - Entreprise CARDOSO 2 580,00 € HT
- **Huisseries : portes et fenêtres**
 - Entreprise ABEL (acier galvanisé) 21 348,44 € HT
 - Entreprise AURICHE (PVC) 21 186,19 € HT
 - Entreprise COURTIS (PVC) 17 089,74 € HT
 - Entreprise BOUBAT (PVC) 28 196,48 € HT
- **Peinture et isolation intérieure**
 - Entreprise BOUBAT 8 709,60 € HT

Cinq conseillers (Aimé CHEMINOT, Delphine DESCHAUME, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC) émettent un avis défavorable, estimant qu'il aurait fallu prévoir la réfection de la toiture, l'isolation des combles et réaliser un bilan énergétique.

Mme le Maire précise qu'elle va contacter une entreprise pour étudier l'opportunité d'un bilan énergétique.

Le projet est adopté par les autres conseillers, soit la majorité.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix des entreprises concernant l'électricité et les huisseries.

Après délibération, le conseil municipal, décide de retenir :

- Le devis de l'entreprise CARDOSO, à l'unanimité,
- Le devis de l'entreprise AURICHE, 7 voix pour (Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Manon GAYET, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC)

Mme le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la validation du plan de financement prévisionnel suivant concernant la rénovation du logement communal situé « Route de l'Etang »

**Rénovation
Bâtiment
Communal
Plan de
Financement**

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | |
|----------------|------------------|--|------------------|
| Natures | Montant HT | Nature | Montant HT |
| Electricité | 2 580,00 | Conseil départemental (Parc locatif : 40%) | 9 506,00 |
| Huisseries | 21 186,19 | | |
| | | Etat : Dispositif fonds verts ??? | |
| | | Communauté de communes | 5 540,00 |
| | | Total des subventions | 15 046,00 |
| | | Autofinancement de la commune | 8 720,19 |
| Total | 23 766,19 | Total | 23 766,19 |

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état, du conseil départemental, et de la communauté de communes du Pays de Tronçais
- Autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

Informations Budgétaires

Mme le Maire présente au conseil municipal l'état de la trésorerie et fait le point sur les travaux réalisés en 2022 :

- Programme de la mairie : achèvement au cours du 1^{er} trimestre 2023,
- Programme des ponts de la rigole : terminé
- Programme du chemin piétonnier : terminé. Cependant la portion au cimetière jusqu'au stade (busage de l'accotement) pourrait faire l'objet d'une seconde étape. Le syndicat de voirie d'Ygrande avait fait un devis pour un montant de 11 120 € HT. Le conseil municipal ne souhaite pas l'inscrire dans les priorités pour l'année 2023.
- Programme des vitraux de l'église : toujours en cours de réalisation. Le 1^{er} vitrail devrait être posé pour Pâques.
- Etude pour la pose dans un avenir proche de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Mme le Maire propose au conseil municipal de réaliser les opérations suivantes :

- Changement des portes des garages situés « Route des Sablons ».
Mr Francis LEBLANC fait remarquer qu'à son sens, il ne s'agit pas d'une priorité, le retour sur investissement n'étant pas réalisable du fait du fiat des faibles montants des loyers perçus pour ces locaux.
- Remplacement de l'ordinateur pour le bureau du Maire,
- Remplacement du tracteur tondeuse

Mr Francis LEBLANC fait remarquer que :

- La toiture de l'atelier municipal a des fuites, et qu'il serait urgent de la changer.
- La toiture du logement « Route de l'Etang » devrait être revue, et envisager l'isolation des combles.

Informations Ecole Fermeture de Classes

Mme le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du Pays de Tronçais est susceptible de connaître cinq fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2023-2024 :

- 1 classe à la maternelle de Cérilly ;
- 1 classe à l'élémentaire de Cérilly ;
- 1 classe à la primaire de Meaulne-Vitray ;
- 1 classe sur le RPI Le Brethon-Le Vilhain ;
- 1 classe sur le RPI Hérisson, Louroux-Hodement, Venas.

Les élus de la communauté de communes du Pays de Tronçais n'acceptent pas cette éventualité, et propose de se mobiliser : participation à la manifestation du 1^{er} Février, envoi d'un courrier avec un argumentaire auprès des services de l'Etat.

Informations Ecole VALIGNY

Mme le Maire informe le conseil municipal de la situation à l'école de Valigny.

Le 1^{er} trimestre a été particulièrement très difficile, même si ce phénomène n'est pas nouveau :

- Enfants très perturbateurs, manque de respect entre eux et envers du personnel encadrant... Les parents de 2 enfants ont préféré les scolariser dans un autre établissement.
- Institutrice en arrêt de travail remplacée par un professeur des écoles expérimenté.

En ce début d'année, le climat est plus serein, et un projet d'accompagnement de l'ATSEM pendant la pause méridienne est en cours d'étude, avec la participation du Centre social de Lurcy Lévis.

Mr Le GALL, inspecteur d'académie, a fait part qu'une classe unique n'est pas viable, et qu'il faudrait peut-être transférer la classe de VALIGNY à l'école de COULEUVRE ; donc fermer l'école de VALIGNY.

Mme le Maire a exprimé son opposition à cette solution et souhaite le maintien de notre école à VALIGNY. Le conseil municipal, à l'unanimité lui assure son soutien.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Francis LEBLANC demande quelques précisions concernant la création du bulletin municipal, information parue dans le compte rendu de la municipalité du 16 Décembre.

Mme le Maire précise qu'elle a contacté un Designer graphique pour la création graphique et la mise en page des articles du prochain bulletin municipal. Le devis s'élève à 650 €TTC. L'impression sera quant à elle, toujours réalisée par les services du CHS d'Ainay le Chateau.

Mr Francis LEBLANC fait remarquer qu'à ce jour, ce bulletin était réalisé essentiellement par les élus. Il propose d'insérer des publicités payantes, afin de diminuer le coût de cette publication annuelle.

Mme le Maire lui suggère de réaliser lui-même les démarches de prospection.

Les conseillers n'ayant plus d'autres questions, Mme le Maire lève la séance du conseil municipal à 21h20.

